

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement

de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

USSES ET RHONE

<u>Nombre de Conseillers :</u>	L'an deux mille dix-sept, le 14 mars à vingt heures , le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Eloise , sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
En exercice : 37	Date de convocation : 07 mars 2017
Présents : 34	Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estélie LACHENAL, Christine VIONNET, Sylviane STOLL
Pouvoirs : 2	Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Votants : 36	
Pour : 36	
Contre : 0	
Nul : 0	Pouvoirs Mme Corine GUISEPPI donne son pouvoir à M. Michel BOTTERI, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Mme Sylviane STOLL
N° CC 57/2017	Absent excusé : / M. Jean Paul FORESTIER a été élu secrétaire de séance

Objet : Plan de gestion de la ressource en eau

Retenu en tant que territoire en déficit quantitatif par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE_2010-2015) de l'Agence de l'eau, le bassin versant des Ussets a fait l'objet d'une évaluation des volumes d'eau pouvant être prélevés sur son périmètre.

Cette étude a confirmé la situation de déficit quantitatif. Le bassin versant des Ussets a ainsi été classé, en 2013, en Zone de Répartition des Eau (ZRE) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines par le Préfet Coordinateur de Bassin (arrêté n°2013345-010 du 11 décembre 2013).

Ce classement oblige le territoire des Ussets à se doter d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Le PGRE est un document qui fixe des objectifs à atteindre en termes d'économies d'eau par les usagers : agriculteurs, collectivités et industries du le bassin versant. Il se décline en :

- Points réglementaires : modification des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements, modification des redevances de l'Agence de l'eau, majoration des rendements des services d'eau potable...
- Points contractuels : liste des études et des travaux à engager sur le territoire dans le but d'atteindre l'objectif de non dépassement du volume de 1,4 millions de m3 d'eau prélevés sur la période entre juin et octobre.

L'écriture du PGRE a été pilotée par les services de l'Etat (DDT). Après une phase de consultation des différents usagers, le PGRE donnera lieu à une signature par le Président de la Communauté de Communes Ussets et Rhône et par les autres parties prenantes lors d'un prochain Comité de Rivières le 30 mars 2017.

L'assemblée doit autoriser le Président à signer le document PGRE et engage la Communauté de Communes Uses et Rhône à mettre en œuvre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le PGRE et autorise le Président à le signer.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

